

ETIOLOGIE DE LA CORRUPTION

AU SENEGAL

F. ZUCCARELLI

Premier constat

L'Afrique est un continent immense de 30 millions de kilomètres carrés, représentant trois fois la superficie de l'Europe prise de Brest à l'Oural.

Il y a autant de différences, aux plans ethniques et culturels, entre les Issas de Somalie et les Wolofs du Sénégal, qu'entre un brestois et un originaire du Kazakhstan.

Il faut donc éviter les généralisations qui sont sources d'erreurs grotesques.

Deuxième constat

Qui vient contredire le premier : il y a un certain nombre de traits communs à l'ensemble africain.

Parmi ceux-ci, retenons la très rapide évolution de la société traditionnelle vers la société moderne.

Entre la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique et l'indépendance des Etats africains, il s'est passé moins de cent ans (1885 - 1960), soit une transition très rapide qui a été la source de graves traumatismes socio-culturels ; si bien que l'Africain contemporain se trouve dans une situation ambigüe, écartelé entre la modernité imposée et le poids du passé traditionnel.

Un exemple fera mieux comprendre ce que je viens d'indiquer.

Etiologie de la corruption au Sénégal :

On a qualifié la corruption qui se manifeste dans les Pays en Voie de Développement de "maladie infantile" de l'indépendance. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un mal chronique, certains des Etats concernés ayant obtenu leur indépendance, au moins théorique, depuis plus d'un siècle.

En tout état de cause, ce phénomène social revêt le caractère d'un véritable péril national :

- il ne peut y avoir de saine gestion de l'Etat lorsque les agents de la puissance publique négligent sciemment de lever l'impôt et les taxes, en échange de rétributions occultes (1) ;

- la santé morale est gravement atteinte lorsque les fonctionnaires n'agissent que par esprit de lucre, le cas échéant contre le droit, et que les citoyens acceptent cet état de fait comme inéluctable ;

- dès lors le service public est constitué de prébendiers, ce qui incite au népotisme et au favoritisme ;

- à la limite, la corruption des élus et des cadres de la nation est déstabilisatrice, nombreux étant les putschs et soulèvements qui, depuis 1964, se sont justifiés par le manque de probité des gouvernants .

L'ampleur du mal mérite qu'on en recherche les causes.

Avant que celles-ci ne soient exposées, il convient d'établir le cadre dans lequel se développe la corruption, celui de l'élite bureaucratique.

Dans son noyau dur elle est à l'origine de l'indépendance recouvrée. Parvenue au pouvoir, elle a organisé l'extension du secteur public (sociétés d'Etat, d'économie mixte, établissements publics).

L'Etat africain nouvellement indépendant, constitué dans le contexte d'une domination économique étrangère, a voulu infléchir le processus d'accumulation, en fonction d'objectifs nationaux. Il en a pris les moyens par le contrôle des centres de décision et par l'instauration d'un nouvel ordre économique interne, s'appuyant souvent sur le concept de "voie africaine vers le socialisme".

Ce faisant, il a mis en place une classe (ou une catégorie sociale) qui accapare les pouvoirs politique, administratif et économique.

Dans ce contexte d'une élite bureaucratique omnipotente, il me semble que les facteurs favorisant ce type de délinquance sont :

- des revenus officiels très faibles,
- alors que les intéressés sont plongés dans la société de consommation,
- et qu'ils supportent le poids supplémentaires des structures familiales traditionnelles.

Quant au passage à l'acte, il est facilité par :

- la complexité des procédures administratives,
- le manque de contrôle hiérarchique, efficace,
- le consensus de l'opinion publique face aux pratiques de la corruption.

Ces deux derniers éléments sont, eux aussi, largement influencés par la persistance du système familial africain.

Reprenons, dans un ordre différent, les facteurs de délinquance liés à la modernité.

- L'environnement se prête à la corruption. La publicité tapageuse pour des produits de luxe ; les magasins où les marchandises importées sont présentées à profusion ; les journaux occidentaux véhiculant un certain type d'existence ; de fréquents voyages en pays d'imitation du modèle européen. S'y ajoute une fierté ancestrale, désormais mal placée, qui exprime la puissance sociale par un luxe ostentatoire.

La multiplication des incitations à la dépense nécessite l'appel au crédit. Le budget familial ainsi largement écorné doit supporter les dépenses supplémentaires d'électricité, de téléphone, de garage, d'essence, d'assurances...

- Or, ces obligations créées par la société de consommation sont d'autant plus lourdes, pour ceux qui y succombent, que les salaires sont, en comparaison, dérisoires. Le titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur se voit verser, au Sénégal, un salaire de début de l'ordre de 100 000 F. CFA (1981).

- Un autre élément d'entrée en délinquance est constitué par la famille africaine élargie. Il ne s'agit pas de mettre en cause la société traditionnelle et de lui imputer ce mal. Il apparaît simplement que la contradiction entre le système économique moderne (emploi, salaire), et l'organisation de relations interpersonnelles ancestrales aggravent les charges des salariés.

Les sénégalais qui ont un revenu fixe doivent prendre en charge ceux de leurs proches qui sont dans le besoin. La coutume et la pression sociale interdisent tout manquement à cette règle de conduite.

A partir du recensement de population de 1970, j'ai calculé que chaque habitant actif de Dakar, entre 18 et 55 ans, doit supporter une moyenne de 7,6 personnes inactives. A cela s'ajoute la parenté vivant hors de la capitale. Cette situation est, généralement, insupportable pour le budget du salarié.

- Les structures administratives facilitent le passage à la corruption. Les constructions théoriques du droit sénégalais sont très proches de celles du modèle français. La similitude se retrouve dans les techniques et procédés juridiques, et jusque dans le langage ésotérique. L'ensemble est d'un maniement délicat.

Il est évident que, plus les procédures sont complexes et plus elles sont étrangères au grand public. Spécialement dans un pays où les analphabètes restent majoritaires. Dans cet univers

Kafkaïen, le fonctionnaire se meut avec l'aisance du connaisseur.

Il profite de l'ignorance générale.

- Il le peut d'autant plus que le contrôle, clé de voute du système français, est ici aléatoire. L'exercice de l'autorité hiérarchique de contrôle se heurte à divers obstacles.

La parenté et l'appartenance a des communautés ethniques ou religieuses conduisent à entretenir des relations à la fois très étendues et très liées. Les excès de cette situation créée par la tradition négro-africaine conduisent au favoritisme et à l'absence de sanction malgré des cas patents de détournements des deniers publics.

La mentalité purement sénégalaise de la "Kersa" qui répugne à refuser un service, facilite également toutes ces interventions et couvre toutes les indécitesses.

D'ou la répugnance des responsables, à tous les niveaux, à infliger les sanctions qui s'imposent. Le milieu auquel ils appartiennent les assaillera véritablement de reproches s'ils usaient du droit de contrôle et de sanction dont ils sont les bénéficiaires.

- Il faut ajouter que la corruption de ceux qui ont le pouvoir de décision satisfait l'ensemble de la famille élargie, en raison de la redistribution qui se fait des gains anormaux. Il y a donc, pour cela, un large consensus face aux manoeuvres répréhensibles. Néanmoins, l'enrichissement illicite heurte, de plus en plus, l'esprit égalitariste des sénégalais.

A travers l'exemple qui vient d'être donné, on voit qu'il y a imbrication de la tradition négro-africaine et de la modernité.

Il apparaît clairement, dès lors, que pour comprendre l'Afrique contemporaine, il est nécessaire de faire un bref retour sur la période précoloniale, c'est-à-dire sur l'une des composantes (tenace) de la situation actuelle.

(1) Pour ce qui concerne le Sénégal, sur un budget de 120 milliards de Francs CFA (1980-1981) plus de 19 milliards ont pris le chemin des banques Suisses.

GROUPE DE RECHERCHE

Villes et citadins des Tiers-Mondes

(CNRS, ORSTOM, Université Lyon II)

Programme "Citadinités"

Dossier n° 3

FORMES PARALLELES DE REGULATIONS URBAINES

Document provisoire

Mai 1987

Mise en forme du dossier :

- A. BATTEGAY**
- A. BELBAHRI**
- C. FERJANI**
- B. GANNE**
- E. LONGUENESSE**

GLYSI - Département "D" ORSTOM - IRMAC

correspondance : GLYSI - Université Lyon II - Avenue P. Mendès France - 69500 BRON

Tél. : 78 00 69 83